Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900021-20260402-D2026028-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE D'ARZANO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux du mois d'avril, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie d'Arzano, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Clotilde LAVISSE, maire d'Arzano.

Etaient présents : LAVISSE Clotilde, AUFFRED Clément, LE ROCH Marie-Françoise, SYLVESTRE Jean-Yves, CORNIERE Aurélie, NOUAILLE DEGORCE Stéphanie, DANIEL Louise, GRAGNIC Marie-Annick, FLECHER Quentin, DE PENFENTENYO Aude

Excusés : FEREZ Crystel ayant donné procuration à LAVISSE Clotilde
LE POGAM Pierre ayant donné procuration à AUFFRED Clément
MOELO Mickael ayant donné procuration à CORNIERE Aurélie
DANIEL Stéphane ayant donné procuration à DANIEL Louise
CLERO Ewen ayant donné procuration à LE ROCH Marie-Françoise

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de votants
15	10	15

Secrétaire de séance : Marie-Françoise LE ROCH

Date de convocation : 26/03/2026 **Date d'affichage** : 07/04/2026

Objet de la délibération : Nomination des conseillers délégués

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de nommer des conseillers municipaux délégués afin de l'assister dans certaines missions ou domaines spécifiques de gestion communale.

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de nommer, pour la durée du présent mandat, les conseillers municipaux délégués suivants :

- 1er conseiller délégué : M. Stéphane DANIEL, délégué à la voirie
- 2e conseillère déléguée : Mme Marie-Annick GRAGNIC, déléguée à la vie associative (relation assos, salles)

PRÉCISE que les conseillers municipaux délégués exercent leurs missions sous l'autorité du Maire et rendent compte de leurs actions lors des réunions du Conseil Municipal.
PRÉCISE également que toute modification ou révocation des délégations devra faire l'objet d'une nouvelle délibération du Conseil Municipal.

Le présent dispositif est applicable jusqu'à la fin du mandat en cours ou jusqu'à décision contraire du Conseil Municipal.

MAIRIE D'ARZANO 29300 (Finistère) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour extrait certifié conforme
Clotilde LAVISSE,
Maire d'Arzano